



FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

Parcours mixte

NIVEAU 5

Homologué par le Ministère du Travail

LE MÉTIER

Le formateur (H/F) contribue au développement des compétences favorisant l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Pour cela, il participe à la conception, prépare et anime des actions de formation. Il évalue les acquis et réalise un bilan. Il contribue à l'élaboration de dispositifs de formation, adapte des parcours et participe à l'évaluation du dispositif. Le formateur a une bonne relation aux autres, il est à l'écoute, fait preuve d'empathie, se met au service de ses apprenants pour les accompagner avec réussite dans leur formation.

C'est un professionnel qui interroge ses pratiques, les remet en question, actualise ses connaissances et compétences. Le métier de FPA s'exerce généralement dans des organismes de formation, centres ou établissements publics ou privés (opérant dans le champ de la qualification et/ou de l'insertion) ou dans des entreprises, tous secteurs confondus. De ce fait, les missions du formateur (FPA) peuvent être différentes selon les conditions d'exercices.

Le formateur professionnel peut être salarié, salarié occasionnel ou travailleur indépendant. Il travaille souvent en équipe et entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local.

DURÉE

Durée moyenne 14 mois dont 4 mois en entreprise.

DIPLÔME

Diplôme niveau 5 homologué par le **Ministère du Travail**

PRISE EN CHARGE ET ADMISSION

- Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH
- Le coût de la formation est pris en charge par l'Assurance Maladie
- Les stagiaires sont rémunérés par l'ASP au titre de la Formation Professionnelle
- Visite de positionnement organisée dans l'établissement

MÉTIERS VISÉS

Code ROME : K2111- Formation professionnelle

- Animateur de formation
- Formateur consultant
- Formateur d'adultes
- Formateur technique

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

Contre-indications :

- Cécité totale
- Surdit   profonde non appareillable
- Mutit  
- Troubles psychiatriques non stabilis  s

Toute autre d  fici  nce compatible avec l'exercice du m  tier est admise, sous r  serve d'  tude du dossier m  dical. Une visite pr  alable avec l'ergoth  rapeute peut   tre programm  e pour   tudier les am  nagements n  cessaires au suivi de la formation.

PROFIL RECHERCH  

- Aisance relationnelle, bonne pr  sentation et rigueur
- Capacit  s organisationnelles, d'  coute, d'analyse et de synth  se r  dactionnelle
- Capacit  s    convaincre, mobiliser et f  d  rer
- Capacit  s    travailler en   quipe et d'adaptation
- Connaissance des bases en bureautique recommand  e
- Baccalaur  at ou titre professionnel de niveau 4 obtenu est un plus
- Mobilit   (permis B)

PARCOURS MIXTE ACCOMPAGN  

La **formation mixte** alterne des p  riodes d'apprentissage en centre,    distance et en entreprise, vous permettant d'acqu  rir des comp  tences professionnelles. Vous serez accompagn   par un formateur certifi   qui adaptera une p  dagogie individualis  e. Un conseiller en insertion vous est   galement d  di  . Vous ne serez jamais vraiment seul face    votre   cran lors des p  riodes    distance.

Il vous suffira d'un ordinateur et d'une connexion internet pour suivre la formation. Un parcours pr  paratoire    la prise en main de la formation    distance est propos      tous.

DÉROULEMENT DU PARCOURS MIXTE

Module de préparation

CCP 1 - Concevoir et préparer la formation

- Élaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
- Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
- Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité

CCP 2 - Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
- Évaluer les acquis de formation des apprenants
- Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage

Application en entreprise

CCP 3 - Accompagner les apprenants en formation

- Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- Tutorer les apprenants à distance
- Accompagner le développement professionnel des apprenants

CCP 4 - Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
- Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
- Analyser ses pratiques professionnelles

Application en entreprise

Validation

Dynamique emploi

ÉVALUATIONS

Des évaluations formatives sont organisées tout au long du parcours de formation. Elles peuvent prendre la forme de tests de connaissances et/ou de mises en situations professionnelles reconstituées.

CERTIFICATION

Les modalités de certification sont disponibles dans le référentiel certification :

<https://www.banque.di.afpa.fr/espaceemployeurscandidatsacteurs/EGPResultat.aspx?ct=00350m07&type=t>

Code RNCP : RNCP37275

Certificateur : Ministère du Travail du Plein emploi et de l'Insertion

Date d'échéance de l'enregistrement : 29/04/2028

Référents handicap

Au sein de l'établissement, des référents handicap sont à votre disposition pour vous informer et évaluer avec vous les adaptations éventuelles dont vous auriez besoin dans le cadre de votre formation. Les coordonnées sont à solliciter par mail à l'adresse info@cosformation.fr en amont de votre entrée en formation.

LIEU DE LA FORMATION

COS CRPF
2 rue des arches,
77710 Nanteau-sur-Lunain
(à 10 min de Nemours)

*Site accessible aux personnes
à mobilité réduite.*

CONTACT

Patricia PILLOT

Etablissement et service de préorientation,
réadaptation professionnelle et de formation
COS CRPF

Tél. : 01 64 45 18 03

Email : ppillot@fondationcos.org



Rejoignez-nous :

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION | BILANS
DE COMPÉTENCES | ACTIONS
PERMETTANT DE VALIDER DES
ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE